



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 14 septembre 2020 tenue à l'Hôtel de Ville au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire
M. Claude Rousseau → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
Mme Nathalie Vézina → Conseillère
Mme Caroline Turgeon → Conseillère
M. Patrick Noël → Conseiller
Est absent : M. Alain Dion → Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec cinq conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.....5896
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....5896
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL.....5897
- 3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2020 5897
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....5898
- 4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois.....5898
- 4.2 Faits saillants du rapport financier se terminant au 31 décembre 2019 présenté par le maire5898



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

4.3	Acceptation d'une offre de service : Entretien de la ventilation et de la climatisation au LogiSport	5898
5.	SÉCURITÉ PUBLIQUE	5899
5.1	Dépôt de projet de règlement : Règlement 472-2020 « RMU-01 sur les systèmes d'alarme »	5899
6.	TRANSPORT.....	5899
6.1	Embauche : Préposé aux travaux publics.....	5899
7.	HYGIÈNE DU MILIEU.....	5899
8.	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE.....	5899
9.	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT.....	5900
9.1	Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec : Ministère des Transports du Québec.....	5900
10.	LOISIRS ET CULTURE.....	5900
11.	CORRESPONDANCE.....	5900
12.	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS.....	5900
13.	DIVERS.....	5900
13.1	Levée de fonds pour la marche du rein.....	5901
13.2	Renouvellement de l'adhésion à la Fondation François-Lamy.....	5901
13.3	Mandat de services professionnels : Intersection de la route Prévost et de la côte du Pont 5902	
13.4	Avis de motion : Règlement 474-2020 « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 689 000 \$ »	5902
14.	PÉRIODE DE QUESTIONS.....	5902
15.	LEVÉE DE LA SÉANCE	5902

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2020

2020-09-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 17 août 2020 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina

5897



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2020 tel que rédigé.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-09-03-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois

2020-09-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 403 693 \$ pour le mois d'août 2020.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-09-04-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Faits saillants du rapport financier se terminant au 31 décembre 2019 présenté par le maire

2020-09-04-02

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, Monsieur le maire présente les faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 de la Municipalité.

Document déposé : 2020-09-04-02

4.3 Acceptation d'une offre de service : Entretien de la ventilation et de la climatisation au LogiSport

2020-09-04-03

CONSIDÉRANT le dépôt d'une offre de service pour l'entretien de la ventilation et la climatisation au LogiSport ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

5898



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

1. Approuver l'offre de service de Immotik tel que déposée d'une durée de 36 mois pour un montant de 204.52 \$ mensuellement.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-09-04-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Dépôt de projet de règlement : Règlement 472-2020 « RMU-01 sur les systèmes d'alarme »

2020-09-05-01

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Alain Dion lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} juin 2020 ;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le maire, M Sylvain Bergeron, présente et dépose, en cette séance du 14 septembre 2020, le projet de règlement numéro 472-2020 « RMU-01 sur les systèmes d'alarme » tel que libellé, comme s'il était tout au long récépissé.

Ce projet de règlement a pour but de régir tout système d'alarme, incluant les systèmes d'alarme déjà installés ou en usage le jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, notamment en ce qui a trait à la durée du signal sonore, le déclenchement d'un système d'alarme intrusion inutilement, l'inspection, les frais, les amendes et les dispositions pénales.

Il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance. Des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2020-09-05-01

6. TRANSPORT

6.1 Embauche : Préposé aux travaux publics

2020-09-06-01

Le Conseil ordonne et statue que l'adoption de cette résolution soit reportée à une séance subséquente.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec : Ministère des Transports du Québec

2020-09-09-01

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par le Ministère des Transports du Québec dans l'axe projeté du futur pont ;

CONSIDÉRANT que ces lots se situent en zone agricole et qu'il faut obtenir une autorisation de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT que le site visé représente un site approprié pour les fins visées, et qu'en l'occurrence il n'y a pas de site approprié disponible pour les fins visées hors de la zone agricole à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la Municipalité appuie la demande du ministère des Transports, au dossier daté du 11 août 2020, afin d'autoriser des travaux exploratoires dans l'axe projeté du futur pont.
2. Transmettre à la CPTAQ, au ministère des Transports et à la MRC de l'Île d'Orléans la présente résolution ainsi que les annexes l'accompagnant.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-09-09-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS ET CULTURE

11. CORRESPONDANCE

2020-09-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois d'août 2020 est déposée.

Document déposé : 2020-09-11-00

12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2020-09-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

13. DIVERS



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

2020-09-13-01

13.1 Levée de fonds pour la marche du rein

CONSIDÉRANT la demande adressée au conseil municipal dans le cadre de la Marche du rein de l'Île d'Orléans ;

CONSIDÉRANT la demande d'organiser un événement complémentaire de collecte de fonds dans le cadre de la Marche du rein ;

CONSIDÉRANT que la Marche du rein est un événement majeur de collecte de fonds, mais aussi une grande fête où les sympathisants de la Fondation canadienne du rein se rassemblent chaque année ;

CONSIDÉRANT que la Marche du rein aura lieu le 10 octobre en avant-midi ;

CONSIDÉRANT que la date et le lieu choisi pour la levée de fonds pour la Marche du rein risque de nuire à la circulation ;

CONSIDÉRANT le souhait de la Municipalité d'encourager cette Marche ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par Mme Caroline Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Encourager la population à participer à la Marche du rein le 10 octobre prochain.
2. Féliciter et remercier monsieur Stéphane Proulx pour son engagement dans la communauté et la santé rénale, tout en lui précisant qu'il est malheureusement impossible de donner suite à sa demande d'organiser un événement de levée de fonds à l'intersection de la route Prévost et du chemin Royal le 10 octobre.
3. Verser une aide financière de 200 \$ dans le cadre de la Marche du rein de l'Île d'Orléans.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-09-11-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-09-13-02

13.2 Renouvellement de l'adhésion à la Fondation François-Lamy

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la Fondation François Lamy ;

CONSIDÉRANT que la Fondation veille depuis 1978 à la préservation et à la diffusion du patrimoine de l'île d'Orléans ;

CONSIDÉRANT que la Fondation a pourvu à la réalisation de ses missions à travers plusieurs projets ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que la Fondation désire mieux présenter aux visiteurs locaux et extérieurs l'histoire de l'île d'Orléans et ses familles pionnières ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Fondation François Lamy pour l'année 2020 au coût de 20 \$.
2. Verser une aide financière de 200 \$ à la Fondation François Lamy pour l'année 2020.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-09-11-06
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-09-13-03 13.3 Mandat de services professionnels : Intersection de la route Prévost et de la côte du Pont

Le Conseil ordonne et statue que l'adoption de cette résolution soit reportée à une séance subséquente.

2020-09-13-04 13.4 Avis de motion : Règlement 474-2020 « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 689 000 \$ »

ATTENDU que Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec ;

M. Patrick Noël donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 689 000 \$. Ce règlement a pour objet d'établir un emprunt de 689 000 \$ et l'affectation d'un solde disponible au règlement no 474-2020 afin d'effectuer des dépenses en immobilisation (règlement parapluie).

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2020-09-13-06

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 12, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 20 h 12. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

2020-09-15-01 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

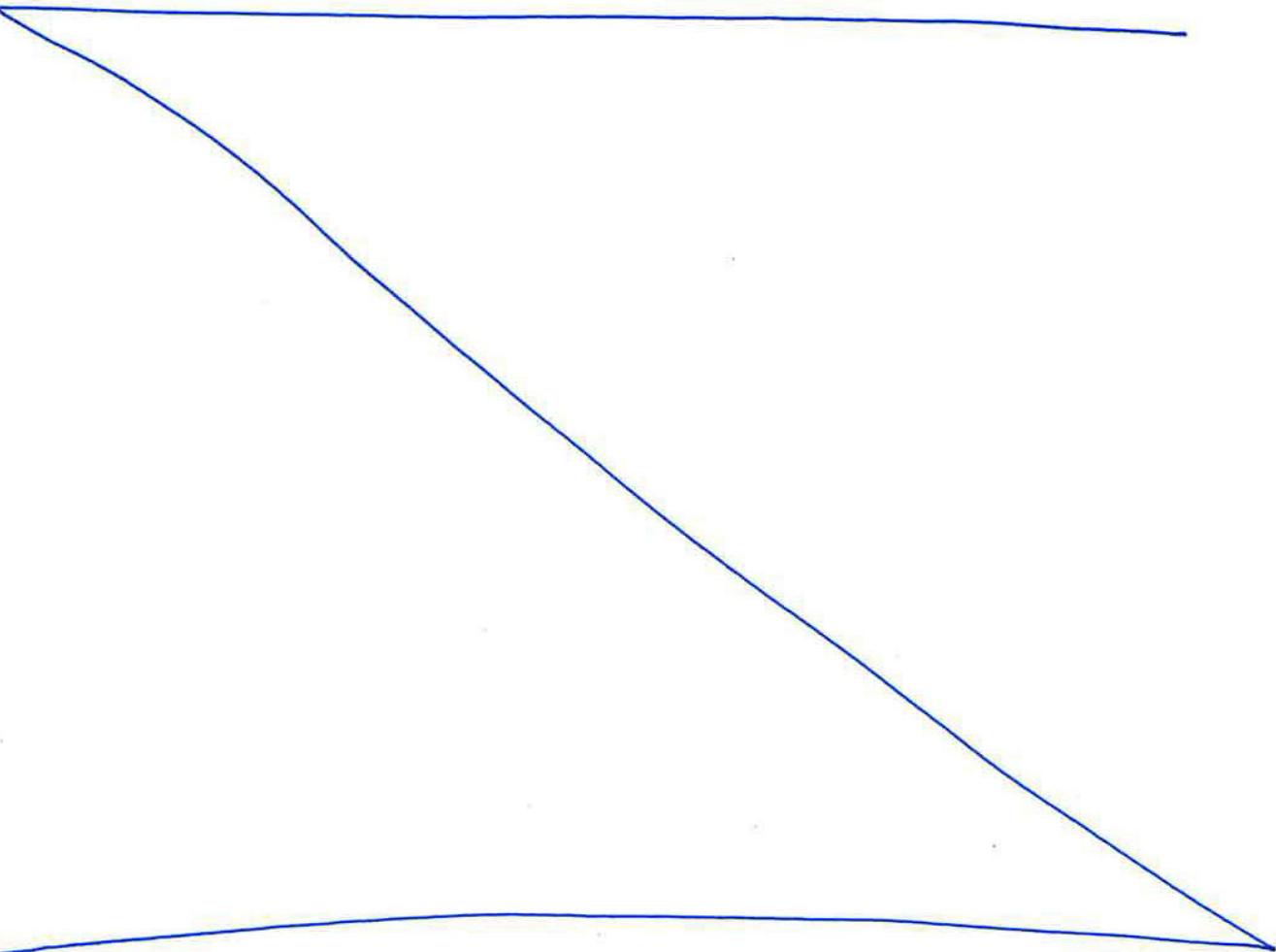
1. De lever la séance à 20 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.¹


M. Sylvain Bergeron
Maire


M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier



¹ **Note au lecteur :** Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de Monsieur le maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de Monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation